



Municipalité de Bassins  
1269 Bassins

Bassins, le 8 juin 2004

**Délégué municipal : Eric Mercet**

**Préavis 6/2004 relatif à l'acquisition du bâtiment « Ancien Arsenal », Les Plattets**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La municipalité de Bassins a été informée préalablement le 3.06.2003 par l'intendant des arsenaux et places d'armes Région Léman (Bière) que le dépôt militaire sis sur la parcelle 655 aux Plattets est mis en vente.

Ce bâtiment de 382.66 m<sup>2</sup> (36,1 x 10,6) pour un volume de 2270 m<sup>3</sup> a été construit entre 1969 et 1970. Il se trouve sur parcelle de 1262 m<sup>2</sup> située en zone d'utilité publique.

Ce dépôt est en excellent état et a toujours été très bien entretenu. Construit sur une base en béton, toute l'ossature est en bois, les parois et la toiture en éternit, 4 portes de 2.65 m. de large par 3,5 m de haut le desservent. Le rez-de-chaussée est divisé en 6 cellules. Un soliveau allant d'une extrémité à l'autre du bâtiment sur 7.4 m. de large permet d'utiliser la partie supérieure pour du stockage de matériel. Il comprend aussi un petit bureau et un WC. Il est équipé en eau, électricité et téléphone.

La municipalité est très intéressée par l'achat de ce dépôt.

L'arsenal correspond aux yeux de la municipalité à l'endroit idéal pour regrouper sous un même toit les services de voirie, forestier et hivernal et permettra de rationaliser le travail.

La vente de la maison Chevigny ainsi que le garage et le dépôt sont en bonne voie, et il faut penser au déplacement de tout le matériel entreposé en ces lieux.

Ce dépôt compte 6 cellules, nous prévoyons de les utiliser comme suit :

- 1 cellule pour le vestiaire, le réfectoire et le WC
- 2 cellules pour le garage et l'atelier
- 3 cellules n'ont pas d'affectation particulière

Pour le moment, les besoins de la commune de Bassins ne nécessitent pas d'occuper tout le reste du bâtiment. Après consultation auprès des commissions des finances et d'urbanisme, nous pouvons envisager de louer une partie du bâtiment. Ceci nous permettra d'amortir plus rapidement cet investissement.

Suite à l'information du 3 juin 2003 concernant la vente de cet ancien dépôt, la municipalité manifeste son intérêt à reprendre ce bâtiment et demande une proposition d'achat.

Après divers entretiens, la municipalité fait un première offre le 28 octobre 2003 pour un montant de fr. 20'000.-- . Le 11 novembre, nous sommes informés que notre dossier est transmis aux services compétents de DDPS pour étude de décision.

Cette offre a été refusée par Arma Suisse.

Des contacts sont à nouveau établis entre l'intendant de la place d'armes Région Léman et la municipalité. Le 9 mars 2004, la municipalité refait une offre d'achat pour un montant de fr. 100'000.- au maximum.



Lors d'une séance sur place entre Messieurs Régis Golay, intendant de la place d'armes, Christian Debon d'Arma Suisse, et Didier Lohri, syndic, la municipalité est informée que l'ancien arsenal a été estimé par la Commission d'estimation cantonale et que notre proposition d'achat est nettement inférieure à l'estimation.

La municipalité tient vraiment à acquérir cet ancien dépôt. Elle vous propose aujourd'hui d'acheter l'ancien arsenal situé sur la parcelle 655 des Plattets pour un montant maximum de fr. 150'000.-- .

Dans un premier temps, cette somme sera prise dans les liquidités du ménage communal, celles-ci étant suffisantes suite à la vente de la parcelle du Grand-Chaney. Dès que la maison Chevigny, le garage et le dépôt attenant seront vendus, l'amortissement de l'achat de l'ancien arsenal sera fait en une fois.

Il est intéressant de savoir que si nous devons recourir à l'emprunt, le montant total des intérêts représenterait 69'750.-- avec un taux de 3 % sur 30 ans.

La charge annuelle serait au départ de :

Amortissement 150'000.-- sur 30 ans =	5'000.--
Intérêt 3 % l'an	4'500.--
Entretien du bâtiment 1 %	1'500.--
<b>Total</b>	<b><u>11'000.--</u></b>

Pour couvrir nos frais, il faut au minimum louer fr. 1'834.-- la cellule par année. Nous constatons que ce prix est nettement en dessous des prix pratiqués dans la région pour ce genre de locaux et comptons adapter notre prix à la région.

## Conclusion

En fonction des explications données par la municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins

Vu le préavis municipal no6/2004 du 8 juin 2004 ;

Où les conclusions du rapport de la commission des finances ;

Où les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments ;

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;



- 1) d'autoriser la municipalité à acquérir le bâtiment de l'ancien arsenal pour le montant de fr. 150'000.—
- 2) d'autoriser la municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cette acquisition et à signer les actes relatifs à cet achat.
- 3) d'autoriser la municipalité à contracter un prêt, si nécessaire, pour un montant de fr. 150'000.- et de signer tous les documents relatifs à une demande de prêt.

Municipalité de Bassins

Le Syndic :  la secrétaire :   
D. Lohri  M. Noirot